

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 21 octobre 2013
Séance du 7 octobre 2013

5 Budget principal – décision modificative n°1/2013



Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHÉLIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON
M. SZPIRKO
M. GRIMBERT
M. MACHU
M. CHEURFA

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN
Mme PAMART
M. BERNARD-LUNEAU
Mme FEVRIER
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Il vous est proposé de modifier le Budget Primitif 2013 par l'adoption d'une décision modificative.

Les crédits nouveaux en recettes correspondent à des ajustements liés à des notifications postérieures à l'adoption du budget primitif 2013 (dotations de l'Etat- Dotation de péréquation, DSU, Fonds de péréquation intercommunal, fonds insertion des personnes handicapées).

Les crédits nouveaux de dépenses abondent les crédits existant pour permettre des actions nouvelles.

Des crédits sont également ouverts pour permettre des écritures de régularisation de l'inventaire.

Le projet soumis à l'adoption du conseil municipal est joint en annexe.



www.mairie-creil.fr



maintenant !

Il s'élève comme suit :

- Section de fonctionnement : 773 269 €
- Section d'investissement : 3 474 232 €

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L1612-1

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 7 octobre 2013,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 24

Contre : 6

Abstention : 6

■ Décide à la majorité :

Article unique : d'adopter les modifications budgétaires du budget primitif 2013, présenté en annexe ci-jointe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 OCT, 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le ~~21/10/13~~ 25/10/13 Signature Le Maire.


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE